

Ecole "Pageite"

13, rue de l'église
54700 LOISY
03-83-81-29-37

ce.0540642e@ac-nancy-metz.fr

Ecole de Bezaumont

50, rue de l'école
54380 Bezaumont
03-83-23-63-88

ce.0540245y@ac-nancy-metz.fr

Ecole maternelle d'Atton

rue des dames
54700 Atton
03-83-83-15-04

ce.0540172u@ac-nancy-metz.fr

Compte-rendu

Réunion du Conseil d'école extraordinaire

Date du conseil d'école : **Lundi 29 janvier 2024 – 17h00**

PARTICIPANTS :

Fonction	NOM Prénom	présent	excusé	absent
Présidente	Mme VANSON Pauline (Loisy)	X		
I.E.N. ou représentant	Mme DUMET Delphine		X	
RPI	M. GIRARD DAVID (président)	X		
	Mme SABEL Jessica (vice présidente)		X	
Enseignants	Mme MULLER Claire (Loisy)	X		
	Mme MUNICH Marielle (Loisy)	X		
	Mme BERTHOUX Annie (Bezaumont)	X		
	Mme BOSCHIAN Sandrine (Bezaumont)	X		
	Mme BOFFY Héroïse (Bezaumont)	X		
	Mme BOUVARD FATH Tania (Atton)	X		
Parents élus	Mme MALLARD Annick (Atton)	X		
	Mme ANTONI Carole (Tit. 1)		X	
	M. GIGLEUX Sylvain (Sup. 1)	X		
	Mme PELLENZ Catherine (Tit. 2)	X		
	Mme DIEFFENBRONN Emilie (Sup. 2)	X		
	Mme HOUEIX Mickaëlle (Tit. 3)	X		
	Mme ETIENNE Marlène (Sup. 3)		X	
	Mme DORGET Elodie (Tit. 1)	X		
	M. GIGLEUX Sylvain (Sup. 1)	X		
	Mme FOURCADE Marie-Laure (Tit. 2)	X		
	M. GENET Eric (Sup. 2)		X	
	Mme CLAUDEPIERRE Emilie (Tit. 3)	X		
	M. MICHAUT Grégory (Sup. 3)	X		
	Mme GAMORY Marine (Tit. 1)		X	
	Mme ROGET Marlène (Sup. 1)	X		
Mme DOMINIK Sophie (Tit. 2)		X		
Mme CLAUDEPIERRE Emilie (Sup. 2)	X			
Invités	M. Paul MARCO responsable transport CCBPAM	X		
	Mme Claire BEINAT DGS CCBPAM	X		
	M. Noël GUERARD Vice-président CCBPAM		X	
Mairies	Mme CURINA-PRILLEUX Marlène Atton	X		
	M. LOMBARD Didier Bezaumont	X		
	M. FAVRE André Loisy		X	

Présidente

Secrétaire de séance

Mme VANSON Pauline

ORDRE DU JOUR

1. Transports scolaires : proposition de modifications impliquant une modification des horaires des trois écoles du RPI du VAL.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU LUNDI 29 JANVIER 2024

La séance débute à 17h00.

Mme Vanson (directrice de l'école de Loisy et coordinatrice des directions des écoles du RPI pour cette année scolaire 2023-2024) présidera ce conseil d'école extraordinaire.

1/ Transport

M. Girard, président du RPI du VAL et M. Marco, responsable des transports à la CCBPAM ont été informés et interpellés dans des courriels en date du 29 septembre 2023 et du 19 octobre 2023 par Mme Vanson directrice de l'école de Loisy. Mme Dumet, IEN de Pont à Mousson a été avisée de la situation.

Les courriels précisait notamment que depuis la rentrée, des difficultés persistent avec les transports scolaires : les élèves domiciliés à Sainte Geneviève arrivent en car scolaire à l'école de Loisy avec un retard de 5 à 10 minutes chaque matin. Cela concerne 7 élèves. L'accueil s'effectue dès 8h05 et le début de l'enseignement à 8h15. Les élèves concernés arrivent à l'école entre 8h20 et 8h25 quotidiennement voire 8h30. Outre les problèmes de sécurité que cela engendre, ces élèves cumulent en 28 jours (depuis le 4 septembre) environ 3h30 de retard. Il est urgent de trouver une solution, la phase d'ajustements n'ayant pas été concluante.

Ce point a été abordé lors du premier conseil d'école (14/11/23), des propositions de modifications ont été faites mais de nouvelles incohérences ayant été soulignées (élèves de Loisy qui se rendent à Ste Geneviève : incohérence 11h35 alors que la sortie est à 11h20 avec modification) : le vote a été reporté.

Les directrices des 3 écoles ont demandé à être consultées avant la présentation des propositions en conseil d'école.

En date du 11/01/24, Mme Vanson a informé à nouveau la CCBPAM que le bus du matin en provenance d'Alton (PRI8) était toujours en retard. Mme Vanson a relaté un incident ayant eu lieu le jour même puisque les élèves étant arrivés en retard n'ont pas pu signaler leur arrivée, la sonnette tombant soudainement en panne, ils ont donc attendus seuls sur le trottoir pendant une quinzaine de minutes. A nouveau, préoccupée par la sécurité des élèves et par le retard cumulé, Mme Vanson a demandé de répondre à l'urgence de la situation avant que celle-ci n'évolue plus défavorablement. Ce mail a été adressé en copie à Mme Dumet, IEN de Pont à Mousson et au RPI du VAL.

Vendredi 26/01/24, le bus en provenance d'Alton a respecté les horaires, tous les élèves sont arrivés à l'école dans les temps (présence d'une personne de la CCBPAM au départ du bus).

- **Rappel de la procédure :**

Le directeur d'école convoque un conseil d'école extraordinaire et transmet à l'Inspecteur de l'Education nationale (IEN) le relevé de décisions faisant apparaître clairement l'avis du conseil à la proposition précise de modification des horaires scolaires.

Lors du conseil d'école extraordinaire, il est procédé à un vote.

L'IEN formule un avis favorable ou défavorable et transmet la demande à Monsieur le Directeur académique.

Avant de prendre sa décision, le Directeur académique consulte la collectivité territoriale compétente en matière d'organisation et de financement des transports scolaires.

Les décisions prises par le directeur académique des services de l'éducation nationale pour fixer les heures d'entrée et de sortie de chaque école sont annexées au règlement type départemental des écoles après consultation du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN).

Cette procédure respecte les termes de la circulaire n°2016-165 du 8/11/2016.

Rappel : constitution du conseil d'école
- le directeur,

*– tous les enseignants de l'école,
– les parents délégués élus avec un nombre de voix égal au nombre de classes (les suppléants sont invités mais n'ont le droit de vote que s'ils remplacent un titulaire absent),
– Dans le cas d'un RPI dispersé, chaque commune est représentée au conseil d'école de l'école implantée sur son territoire, laquelle rassemble les élèves de plusieurs communes mais relevant d'un même niveau pédagogique. Si le RPI est adossé à un EPCI, le président de cet établissement ou son représentant est également représenté au conseil d'école de chaque commune. Ainsi, l'ensemble des maires des communes du RPI du Val sont bien conviés au conseil d'école mais seuls les maires d'Alton, Bezaumont et Loisy ou leurs représentants pourront exprimer leur voix lors du vote. Le président du RPI du Val ou son représentant pourra également exprimer sa voix.
– L'IEJ assiste de droit mais ne participe pas au vote.*

Il est possible d'organiser un vote à bulletin secret si un des membres le demande.

<https://www.senat.fr/questions/base/2017/qSEQ170901280.html>

- **CCBPAM**

Dossier étudié depuis 2 ans maintenant pour des raisons de sécurité et de lisibilité (simplification des circuits, plus de correspondances). Pénalités appliquées au transporteur pour les retards depuis le mois de décembre 2023. Horaires élaborés en lien avec le transporteur : contrôles et pénalités renforcées si les retards persistent. Transports en commun : collectif ne répond pas à des demandes individuelles. Des propositions ont été analysées : nombre d'élèves à prendre en compte, complexité des circuits. Proposition d'une carte individuelle pour l'élève (pour identifier son bus). Modifications proposées en réponses aux problématiques soulevées.

- **Avis des équipes enseignantes des écoles de Loisy et Bezaumont :**

Lors du premier conseil d'école, les enseignantes, par l'intermédiaire des directrices des trois écoles du RPI du VAL, avaient demandé à être associées à la concertation concernant la modification des schémas de transports et donc des éventuelles modifications des horaires d'école. Elles regrettent de ne pas avoir été sollicitées par la CCBPAM.

Les enseignantes constatent que, sur le plan de transport actuel, le départ à Alton est prévu à 8h00. Cet horaire n'est jamais respecté, ce qui engendre le retard quotidien des élèves résidants dans la commune de Sainte Geneviève. Avec le plan de transport actuellement en vigueur, si le départ à l'heure prévue est honoré, il n'y aura plus de retard pour les élèves de Saint Geneviève et donc plus de nécessité urgente de modifier le fonctionnement et les horaires de nos écoles au cours d'une année scolaire.

Les enseignantes s'interrogent sur différents points :

- Pourquoi les horaires actuels de départ ne sont-ils pas respectés ?
- Si les horaires prévus ne sont actuellement pas respectés, comment garantir qu'ils le seront avec le nouveau plan de transport ?
- Modifier des horaires d'école en urgence au cours de l'année scolaire impactant ainsi les écoles et enseignantes mais aussi leurs partenaires : élèves, familles, RPI (périscolaire) et ce, sans garantie, est-il vraiment pertinent ?

Enfin, les équipes avaient interpellé la CCBPAM lors du conseil d'école du 30 juin 2023 (et des conseils d'école précédents) concernant les dysfonctionnements et problèmes de sécurité liés à la correspondance à Bezaumont dans l'espoir que l'étude soit faite avant le début de la nouvelle année scolaire. Elles réitèrent cette demande pour la rentrée scolaire 2024-2025.

- **Avis de l'équipe enseignante de l'école d'Alton :**

Favorable à un changement des horaires d'école pour plusieurs raisons :

- sécuritaires : un enfant, un seul bus,
- afin d'être dans les créneaux horaires pour les activités scolaires (Usep, médiathèque...) et la formation des enseignants

- pour respecter davantage le rythme de l'enfant et pouvoir envisager la sieste des enfants plus tôt.

- **Représentants des parents d'élèves**

Discussion avec le chauffeur au sujet des enfants qui attendent à la correspondance à Bezaumont. Le chauffeur précise qu'il n'a pas d'horaires à respecter pour la prise en charge, il attend qu'un parent soit présent. Demande d'attendre l'ouverture de l'école.

Mme Berthoux précise que ça a été demandé mais que ça change en fonction des chauffeurs. CCBPAM précise que des horaires sont notifiés.

3 moments critiques cette année : élèves de Ste Geneviève en retard à Loisy, élèves en avance à l'école de Bezaumont le matin, correspondance le soir à Bezaumont.

Sécurité des enfants, enfants en retard : il faut régler ce problème.

Retour des parents qui se sont exprimés : la sécurité des enfants en priorité, le retard sur les enseignements est problématique, problème d'organisation personnelle et financière lié au changement des horaires d'école de manière générale.

- **RPI**

La responsabilité du RPI est de définir des horaires d'école pas des horaires de transport. Il faut néanmoins s'adapter aux horaires des cars scolaires. Organisation des agents et périscolaire à revoir, ce qui implique des modifications à étudier et des coûts.

- **Mairies**

Bezaumont : la problématique du respect des horaires de la part du transporteur revient. Quelles sont les pénalités ? Montent-elles crescendo ? Montent-elles suffisamment loin et suffisamment vite ? Idéalement, elles ne devraient être que rarement appliquées. Demander au chauffeur de respecter l'horaire de départ et de garder les enfants à bord jusqu'à l'ouverture des portes de l'école semble une première solution aux problèmes rencontrés. L'expérimentation nécessite des changements importants au niveau du RPI à étudier et anticiper.

Atton : proposition faite par des professionnels, intransigeance vis-à-vis des retards demandée, prise en charge des problèmes de sécurité. Délai jusqu'en septembre envisagé pour faciliter la mise en œuvre. Demande urgente de sécurité vis-à-vis des enfants laissés seuls (Bezaumont). Mme Curina n'engage pas sa responsabilité sur ce point.

Êtes-vous favorables à la modification des horaires des écoles du RPI du VAL présentée ci-dessous effective au 11 mars 2024 (sauf impossibilité administrative du RPI du VAL) ?

Horaires écoles actuellement	
Bezaumont	8h30 - 11h30 / 13h30 -16h30
Loisy	8h15-11h15 / 13h15-16h15
Atton	8h45-11h45 / 13h45-16h45
Proposition Horaires écoles	
Bezaumont	8h15 - 11h15 / 13h15 -16h15
Loisy	8h25-11h25 / 13h25-16h25
Atton	8h30-11h30 / 13h30-16h30

Vote à bulletin secret.

L'avis de ce conseil d'école est consultatif.

Conclusion :

Résultat du vote

19 suffrages exprimés

11 voix contre / 8 voix pour

Le conseil d'école est défavorable à la modification des horaires des écoles du RPI du VAL présentée effective au 11 mars 2024.

Les problèmes de retard sur les temps d'enseignement et de sécurité demeurent au cœur des préoccupations de l'ensemble des membres du conseil d'école. Les solutions proposées par la CCBPAM seront affinées lors d'un groupe de travail rassemblant 1 ou 2 représentantes des directrices d'école, 1 ou 2 représentants du RPI, 2 représentants des parents d'élèves afin d'assurer la mise en place à la rentrée 2024-2025.

Les membres du conseil d'école demandent une garantie auprès de la CCBPAM du respect des horaires actuels (de départ à Alton, de dépose à Loisy et Bezaumont) de la part du transporteur.

Le RPI fera une analyse des changements administratifs liés à ces modifications (tarifs périscolaires, cantine...).

Ce présent compte-rendu sera adressé à Mme Dumet, IEN de Pont à Mousson.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h47.

La secrétaire de séance

La présidente de séance

Mme Vanson